

Monsieur le ministre de l'Intérieur  
Monsieur le Directeur général de l'OFII  
Monsieur le Directeur général de l'OFPRA  
Madame le Maire de Paris

## **Lettre ouverte au Ministre de l'Intérieur**

Copie au Directeur général de l'OFPRA et de l'OFII, à la Maire de Paris

Après avoir transité par Calais ou les rivages de la Méditerranée, au péril de leur vie, des personnes migrantes demandent la protection de la France. A la rue, cachées dans un jardin du 18<sup>e</sup> arrondissement ou sur le quai d'Austerlitz, aux abords de la cité de la mode, elles sont nombreuses à dormir dehors depuis plusieurs semaines à Paris. Elles viennent dans leur grande majorité de la Corne de l'Afrique, notamment du Soudan et d'Erythrée.

Nos associations peuvent témoigner de la détresse de ces nouveaux arrivants. En même temps que nous les informons de leurs droits, nous sommes bien obligés, à notre grande honte, de les avertir que ces droits ont de grandes chances d'être bafoués.

Leur présence dans la rue fait apparaître au grand jour la défaillance systémique des pouvoirs publics, incapables de fournir un accueil décent aux demandeurs d'asile comme aux personnes précaires en général et qui choisissent de recourir à la répression face à une situation humanitaire qu'ils ont laissée dégénérer.

La priorité, aujourd'hui, est que ces personnes puissent accéder à un hébergement stable. Toutes sont confrontées au manque de place en centre d'accueil pour demandeurs d'asile, à la saturation du dispositif d'hébergement de droit commun. Certaines n'auraient, nous dit-on, pas le droit d'être hébergées ? Faux : le droit à l'hébergement est un principe inconditionnel.

Ces personnes doivent avoir un lieu pour se laver, se nourrir, mais aussi se retrouver, être accompagnées et prendre le temps de réfléchir à leur avenir et aux démarches qu'elles souhaitent entreprendre en France.

A cet égard, celles qui souhaitent demander l'asile doivent pouvoir le faire rapidement et dans des conditions conformes à la loi. En Ile-de-France comme ailleurs, déposer une demande de protection est un véritable parcours du combattant. Les organismes de domiciliation sont saturés et la préfecture de police fait courir des délais de plusieurs mois avant de permettre le dépôt d'une demande d'asile. Les traitements éclairs exceptionnels par l'OFPRA de quelques demandes d'asile, qui ont ces derniers jours fait la une des médias, ne font que mettre en lumière, par contraste, l'arbitraire qui règne en la matière et l'absence de volonté politique d'accorder l'asile à toutes celles et ceux qui y ont droit.

Il faut enfin et surtout, que cessent les violences policières. Les évacuations pour quelques heures, avec destruction des effets personnels, comme nous en avons été les témoins ces derniers jours, sont inadmissibles car à la fois inhumaines et purement gratuites. Ce type de politique ne fait qu'aggraver la misère et attiser la défiance envers les pouvoirs publics. Le placement en rétention est évidemment intolérable quand il vise à expulser des personnes vers des pays où les violations des droits de l'homme sont généralisées ; mais il est tout aussi inacceptable lorsqu'on sait par avance que ces personnes ne pourront pas être expulsées et que l'enfermement est une mesure purement vexatoire.

Les personnes concernées et les associations qui les soutiennent ne demandent qu'une chose : qu'on applique le droit ! Le contexte de violences internationales nécessite la mise en place de dispositifs d'accueil et de protection pérennes. Ces solutions doivent répondre aux urgences d'aujourd'hui et aux préoccupations futures.

**Ainsi nous demandons :**

- **La cessation immédiate des violences et du harcèlement policiers (violences, intimidations, menaces, destruction des biens matériels) à l'encontre des personnes étrangères sans hébergement.**
- **L'arrêt des interpellations et du recours à la rétention, la libération des personnes enfermées et l'abrogation des décisions d'éloignement.**
- **Une réponse immédiate, humaine et conséquente des pouvoirs publics, par la mise en place d'un dispositif pérenne, pour assurer durablement la dignité et la sécurité de toutes ces personnes, et la garantie effective, transparente et égale de leurs droits:**
  - à l'hébergement et à la santé
  - à décider librement de leur sort
  - à accéder à la demande d'asile

Le 12 juin 2015,

Signataires : ACAT France ; ATMF ; Centre Primo Levi ; la Cimade ; Comede ; Dom'Asile ; Elena ; Fasti ; GAS ; GISTI ; JRS ; LdH ; MRAP ; Secours Catholique ;

